

IVRESSE, CONSOMMATION DE STUPEFIANTS

Gérer la crise

1. Identifier :

- Les signes de troubles aigus du comportement : Etat d'excitation, agitation, propos incohérents ou inadaptés, troubles de l'équilibre, confusion, somnolence, chutes, agressivité inhabituelle...
- **EVALUER** si la personne est en danger ou dangereuse.

2. Protéger :

- **Retirer le salarié du poste** et le placer dans un lieu sécurisé.
- Ne pas laisser la personne seule (mais éviter les attroupements) jusqu'à sa prise en charge et l'avis médical : maintenir le lien par la parole et le regard.

3. Alerter :

- Un Secouriste Sauveteur du Travail (SST) de l'entreprise.

Salarié violent : Appeler la police (17)

4. Secourir :

- Demander un **avis médical** : SAMU (15), SOS médecin
- Utiliser éventuellement l'éthylotest ou test de THC dans les **conditions prévues** dans la note de service ou le règlement intérieur

5. Noter & Suivre :

- **Les indications du médecin contacté :**
 - Reprise du travail,
 - Repos obligatoire dans l'entreprise (avec surveillance),
 - Retour au domicile accompagné par un membre de l'entourage personnel, extérieur à l'entreprise,
 - Hospitalisation par le Samu.

6. Gérer l'après crise

- Dès la reprise d'activité :
 - Prévoir un **entretien avec la personne** (cf : conseils pour l'entretien de reprise) pour rappeler les faits et **rédiger une fiche de constat** (cf. modèle)
 - Organiser une **consultation avec le médecin** du travail.